



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traitement du diabète en France

Question écrite n° 24080

Texte de la question

M. Brahim Hammouche appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge et le traitement du diabète, maladie chronique et évolutive qui est un enjeu majeur de santé publique. Sa fréquence a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies puisque la maladie devrait toucher 592 millions d'adultes dans le monde d'ici 2035. Certains médicaments sont bien connus, efficaces et peu chers. La Metformine améliore la sensibilité des cellules à l'insuline mais peut occasionner chez certains patients des troubles digestifs. Son utilisation n'est pas préconisée lorsque le rein fonctionne mal et doit être interrompue dans les situations aiguës comme un accident vasculaire, une infection ou une intervention chirurgicale. Les sulfamides et les glinides, deux classes de médicaments au mode d'action très proche, stimulent quant à eux la production d'insuline par le pancréas. Mais ils peuvent entraîner des hypoglycémies, ce qui implique que le taux de glycémie du patient doit être très souvent contrôlé. De plus, les sulfamides sont contre-indiqués en cas d'insuffisance rénale. L'Acarbose qui ralentit l'absorption intestinale du glucose et permet d'éviter les pics de glycémie après les repas peut quant à lui occasionner des troubles digestifs. Des traitements thérapeutiques avec des médicaments plus récents, tels que les inhibiteurs de DPP4 et les analogues du GLP-1, apportent des solutions aux patients qui souffrent du diabète mais restent très onéreux et leur durée d'action est de très courte durée (notamment en ce qui concerne le GLP-1 car il est détruit par l'enzyme DPP-4). L'avantage de ces nouveaux traitements se base sur le fait qu'ils ont bénéficié d'études de sécurité cardio-vasculaire dans le cadre de leur développement. Certains d'entre eux possèdent par ailleurs un effet protecteur sur le plan cardio-vasculaire, ce qui est un argument supplémentaire pour leur utilisation. Une nouvelle classe thérapeutique, les gliflozines, favorisent l'élimination du sucre dans les urines entraînant ainsi une perte de poids, améliorent la pression artérielle et ont également un effet protecteur sur le cœur. Tous ces avantages font que leur mise à disposition en France est très attendue. Alors que certains patients peuvent déjà se les procurer dans des pays européens comme le Luxembourg par exemple, il lui demande quand leur commercialisation et leur remboursement au titre de l'ALD et du service médical rendu seront effectifs en France. Il l'interroge aussi sur l'état d'avancement d'éventuelles autres thérapies qui seraient jugées efficaces dans le traitement du diabète.

Données clés

Auteur : [M. Brahim Hammouche](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24080

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 juillet 2020

Question publiée au JO le : [29 octobre 2019](#), page 9549

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)